

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

du mercredi 8 juin 2022, à 14h15

aux Rochers-de-Naye

Présidence : M. François Margot
Secrétaires : Me Martin Habs pour les 5 et 6.1 de l'ordre du jour
Mme Eva Schneider, secrétaire

Salutations

Le Président ouvre la séance à 14h15 en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics.

Il salue tout particulièrement :

M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,
M. Pierre-André Debétaz, municipal à Corsier,
M. Jean-Baptiste Piemontesi, municipal à Montreux,
M. Jonas Anklin, représentant de l'Etat de Vaud et, par procuration, de la Confédération,
M. Christoph Sturny, directeur de Montreux-Vevey-Tourisme,
M. Valentin Bovey, de Mazars SA, responsable de la révision des comptes,

ainsi que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il souhaite la bienvenue à Maître Martin Habs qui tiendra procès-verbal authentique des discussions à ouvrir sur les points 5 et 6.1 de l'ordre du jour.

Le Président excuse les invités qui n'ont pas pu se libérer pour se joindre à cette assemblée générale.

Ouverture de l'assemblée générale

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 16 mai 2022, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2021 ainsi que celui de l'organe de révision étaient disponibles, dès le 17 mai 2022, en format électronique sur le site internet www.mob.ch. Des exemplaires imprimés pouvaient, sur demande, être transmis à l'adresse des actionnaires.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- 1. Rapport de gestion et comptes 2021**
- 2. Rapport de l'organe de révision 2021**
- 3. Décisions sur l'attribution aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan**
- 4. Décharge au Conseil d'administration**
- 5. Modification de l'article 16 des statuts**
- 6. Elections au Conseil d'administration**
- 7. Election de l'organe de révision**
- 8. Divers**

Le Président demande si un actionnaire propose une modification de l'ordre du jour.

M. Jonas Anklin, représentant l'Etat de Vaud et la Confédération, communique la volonté de ces deux actionnaires de maintenir le nombre maximal d'administrateurs à sept.

Le Président prend acte de cette intervention. Elle sera reprise au point 5 de l'ordre du jour sans qu'il y ait nécessité de le modifier à cet effet.

Par vote à main levée, l'ordre du jour est accepté à une très grande majorité.

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée dans la forme prévue par les statuts, en respectant les délais prescrits, avec communication de l'ordre du jour et des propositions du Conseil d'administration. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau. Il demande si un actionnaire a une observation à formuler.

Ce n'est pas le cas. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La liste de présence permet de constater :

- la présence de 73 actionnaires,
- représentant 375'087 actions nominatives de CHF 10.-,
- donnant droit à 375'087 voix,
- majorité absolue 187'544 voix,
- majorité qualifiée des deux tiers 250'058 voix,
- ce qui représente 65,2 % du capital-actions de CHF 5'750'000.-.

La société détient 20'838 actions propres dont le droit de vote est suspendu (art. 659a CO).

Les actions sont représentées comme suit (article 689e CO) :

- actions personnellement représentées : 4'583
- actions représentées par les indépendants : 370'504
- actions représentées par les dépositaires : 0
- actions représentées par les organes: 0

Le Président donne les informations suivantes sur la constitution du bureau de l'assemblée, formé conformément à l'article 13 des statuts :

Président : François Margot

Secrétaire : Eva Schneider

Scrutateurs : Jean-Daniel Moreillon et Alexandre Vautier

Me Martin Habs tiendra le procès-verbal authentique des discussions et décisions ouvertes sous les points 5 et 6.1. de l'ordre du jour.

L'organe de révision est représenté par M. Valentin Bovey.

Le Président propose de voter, en règle générale, à main levée. Dans le cas où une majorité prépondérante ne serait pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote pourra s'effectuer par bulletin secret en utilisant les coupons détachables, annexés aux cartes d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration
2. Vote contre la proposition du Conseil d'administration
3. Abstention.

La procédure de vote simplifiée est acceptée.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, le Président informe l'assemblée générale de la désignation de M. Florian Chiaradia, M. Yvan Luccarini et M. Alain Bovay au Conseil d'administration comme délégués des communes actionnaires. Ils sont tous excusés ce jour.

Le Président présente quelques considérations sur l'évolution des affaires :

L'exercice 2020 a été fortement bousculé par la pandémie du Covid-19 avec des répercussions importantes en 2021 également. La société a dû faire face à quelques difficultés durant l'exercice 2021. Durant cette période difficile, de nombreux visiteurs se sont rendus sur les sommets des lignes MVR. MVR peut compter sur une clientèle majoritairement suisse.

En même temps, la société a maîtrisé ses charges. Le Président relève l'excellente gestion par la Direction qu'il félicite pour son travail. Il remercie également les membres du Conseil d'administration pour leur engagement, leur confiance, leur esprit critique et constructif à la fois.

Le Président donne la parole à M. Georges Oberson, Directeur général de la société.

Sa présentation figure en annexe.

M. Oberson exprime son plaisir à retrouver les actionnaires présents aux Rochers-de-Naye après deux années de pandémie. Il évoque notamment :

- La chute du nombre de voyageurs en 2020.
- La reprise en 2021, avec un résultat remarquable basé sur les efforts consentis en 2020.
- MVR a accueilli 2.07 millions de voyageurs à bord de ses trains en 2021, une augmentation de 29 % par rapport à 2020.
- Malgré la fermeture des restaurants sur les deux sommets entre janvier et mai 2021, 90'822 voyageurs sont arrivés au sommet des Rochers-de-Naye et 46'082 au sommet des Pléiades, un plus de 58 % par rapport à l'année précédente.
- Les excellentes perspectives qui se présentent pour 2022.
- MVR n'a pas eu recours aux aides COVID de la Confédération, ni en 2020, ni en 2021.
- Le taux de couverture s'élève à 45 %, les recettes « voyageurs » à CHF 6.55 millions.
- L'action des « 3 sommets » menée en étroite collaboration avec les chemins de fer du Rigi et du Monte Generoso.
- Durant les années 2020 et 2021, MVR a réalisé des grands travaux d'infrastructure.
- Il convient de remplacer le matériel roulant de la ligne de Naye, datant de 1983, 1992 et 2004, alors qu'une révision a permis de prolonger leur durée de vie jusqu'en 2027.
- A partir de 2028, le nouveau matériel roulant permettra d'augmenter la capacité et la vitesse.
- L'ancien chasse neige a été mis hors circulation en 2021 et vendu à l'artiste Pascal Bettex.
- L'actuel chasse neige, acquis en 2013 auprès de Stadler, est autonome grâce à sa locomotive hybride diesel et électricité.
- Le matériel roulant a parcouru plus de 500'000 km en 2021.
- Les travaux de construction de la nouvelle halte Vevey Vignerons ont débuté en 2021 avec plusieurs années de retard engendrées par des oppositions.
- La réalisation des travaux de la gare de Blonay marquera la fin du renouvellement de la ligne des Pléiades entre Vevey et Blonay.
- L'infrastructure de la ligne de Naye sera également renouvelée. L'alimentation électrique passera de 800 V à 1'500 V ce qui permettra de récupérer de l'énergie à la descente.

L'intervention du directeur général se termine avec quelques mots sur la rénovation de la salle où se tient l'assemblée. Il passe ensuite la parole à M. Nicolas Rérat, responsable des Finances.

L'assemblée applaudit chaleureusement l'intervention du directeur général.

M. Nicolas Rérat, responsable des Finances, présente les états financiers et les comptes. Son intervention figure en annexe du procès-verbal original.

L'assemblée applaudit l'intervention du responsable des Finances.

Le Président remercie M. Georges Oberson et M. Nicolas Rérat pour leurs contributions à l'information des actionnaires.

Le Président aborde les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Le rapport de gestion a été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet en version numérique. Des exemplaires imprimés sont disponibles au bureau d'admission.

Le rapport des réviseurs figure à la page 30 du rapport de gestion.

M. Valentin Bovey de Mazars n'a pas de remarques à formuler en complément du rapport de révision.

Le Président demande si un actionnaire souhaite la lecture des deux rapports. La lecture n'est pas demandée.

1. Rapport de gestion et comptes 2021

Le Président propose aux actionnaires d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2021.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Rapport de l'organe de révision 2021

Le Président propose aux actionnaires de prendre acte du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Décision sur l'attribution aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires ce qui suit :

- d'attribuer à la réserve générale CHF 8'620.- (selon l'art. 671 CO),
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 496'161.- (selon l'art. 67 LCdF),
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic régional voyageurs CHF 782'068.- (selon l'art. 36 LTV),
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures parties touristiques CHF 306'338.-,
- de reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF 1'883'112.-.

Ces cinq propositions sont acceptés à l'unanimité.

4. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de lui donner décharge pour la gestion de l'exercice 2021.

La proposition est acceptée à l'unanimité. Les membres du conseil d'administration n'ont pas pris part au vote.

5. Modification de l'article 16 des statuts

Me Martin Habs établit un procès-verbal authentique de la discussion et de la décision sur cet objet de l'ordre du jour.

Avant de passer au vote, le Président ouvre la discussion.

M. Jonas Anklin, qui représente l'Etat de Vaud ainsi que la Confédération, formule une contre-proposition à celle du Conseil d'administration en demandant de maintenir le nombre maximal d'administrateurs de la société à sept. Selon l'évaluation du Canton et de la Confédération, l'augmentation à neuf administrateurs va à l'encontre des règles préconisées par ces autorités.

Le Président maintient et défend la proposition du Conseil d'administration.

Tout d'abord, il exprime sa surprise de ne pas avoir été informé plus tôt que 24 heures avant l'assemblée, surtout de la part d'un actionnaire de référence, de l'opposition que l'Etat de Vaud et, par procuration, l'OFT avaient l'intention de formuler à l'encontre de la proposition du conseil d'administration.

Sur le fond, le Président rappelle aux actionnaires que, sur les sept administrateurs actuels de MVR, un siège revient au Canton de Vaud et trois aux communes (Montreux, Vevey et les autres communes) actionnaires. L'OFT a renoncé à son siège. Il ne reste, par conséquent, que trois sièges pour des administrateurs non-délégués susceptibles d'être élus par l'assemblée générale.

Le Président relève que, si l'on veut défendre l'idée d'une composition réduite du conseil d'administration, il faudrait, parallèlement, avoir le courage de diminuer, sinon supprimer, le nombre des représentants des pouvoirs publics en son sein. La réduction de la taille du conseil serait acceptable à cette condition. Mais il est fort douteux que cette conséquence soit acceptée. Dès lors, une augmentation du nombre de membres du conseil d'administration (de sept à neuf au maximum) paraît la solution la plus raisonnable. Elle s'impose également eu égard à la nécessité de pourvoir les rangs du conseil d'administration de personnalités dotées de compétences diversifiées et complémentaires. Par ailleurs, deux des trois administrateurs élus par l'assemblée générale sont potentiellement en position de devoir quitter les rangs du conseil en même temps. Afin de préparer leur succession, le Conseil d'administration aurait pu imaginer de proposer l'élection de nouveaux membres, qui auraient été ainsi mis dans la position, le moment venu, de prendre leur succession.

Le Président déduit de la contre-proposition présentée par l'Etat de Vaud et la Confédération que, dans les faits, les pouvoirs publics commanditaires ne sont pas disposés à admettre une évolution dans ce sens. Le Président regrette ce manque d'ouverture et demande à M. Anklin d'envisager de bien vouloir retirer la contre-proposition présentée.

Il passe la parole à M. Michel Rau qui trouve regrettable que la contre-proposition du Canton arrive si tard. Il estime qu'il est extrêmement important pour le dynamisme de l'entreprise de voter en faveur de la proposition du Conseil.

Le Président envisage de retirer la proposition du conseil tendant à la modification de l'article 16 des statuts. M. Jonas Anklin se dit d'être favorable à la proposition du Conseil, à l'exception de l'augmentation du nombre de membres à neuf personnes.

M. Fabrice Neyroud souhaite savoir pourquoi le Canton s'oppose. M. Anklin répond à la question en rappelant les recommandations qui ont été publiées de fixer le nombre d'administrateurs, pour des raisons d'efficacité, de cinq à sept personnes.

Le Président présente ses excuses aux actionnaires de devoir mener ce type d'échange devant l'assemblée générale. Il les informe de sa volonté de revenir avec cette question lors de l'assemblée générale ordinaire 2023.

La discussion close, il soumet la proposition suivante au vote (modifications en **gras**) :

« Article 16 : La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres au maximum, élus **par l'assemblée générale ou délégués par une corporation de droit public.**

Le mandat des administrateurs élus par l'assemblée générale est de trois ans, renouvelable, pour une durée maximale de 15 ans.

Le mandat des administrateurs délégués par une corporation de droit public est de 15 ans au maximum.

Le Canton de Vaud et les Communes actionnaires peuvent se faire représenter dans le conseil d'administration.

Le Canton de Vaud a droit à un siège.

Les Communes actionnaires ont droit ensemble à trois sièges.

Les dispositions de l'article 762 du Code des obligations sont applicables aux représentants des corporations de droit public. »

La proposition est acceptée à une large majorité avec quelques abstentions.

6. Elections au Conseil d'administration

6.1. Election de M. Christoph Sturny

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire M. Christoph Sturny.

M. Sturny dispose de compétences, notamment dans le tourisme, dont le conseil souhaite profiter. M. Sturny est né dans le Canton de Fribourg ; il est bilingue allemand-français et occupe depuis dix ans la fonction de directeur de Montreux-Vevey-Tourisme.

Il n'y pas d'autres candidats.

Le Président passe au vote dont le résultat est protocolé par Me Habs sous la forme authentique.

M. Christoph Sturny est élu à l'unanimité par acclamation.

M. Sturny accepte le mandat.

Le Président le félicite et l'accueille au sein du Conseil.

6.2. Réélection de M. François Margot

Le Président siège au Conseil d'administration depuis 2010. Son mandat actuel arrive à échéance. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée de le réélire au titre d'administrateur et président pour un nouveau mandat d'une durée de trois ans.

Le Président propose cette candidature, laquelle est accueillie par des d'applaudissements. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il fait voter l'assemblée.

M. François Margot est élu au titre d'administrateur et président à l'unanimité par acclamation. Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et accepte le mandat.

7. Election de l'organe de révision

Le Président propose de réélire Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes 2022. Aucune autre proposition n'a été présentée.

La proposition de désigner Mazars à Lausanne en qualité d'organe de révision des comptes pour 2022 est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Valentin Bovey accepte le mandat au nom de Mazars.

8. Divers

La parole n'est pas demandée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de soumettre, par délégation, les procès-verbaux des assemblées générales 2021 et 2022 à l'approbation du conseil d'administration.

Le Président lève l'assemblée à 15h30.

Le Président



François Margot

La secrétaire



Eva Schneider

1^{er} scrutateur



Jean-Daniel Moreillon

2^{ème} scrutateur



Alexandre Vautier

Annexes :

Présentation projetée durant l'assemblée

Contribution de M. Nicolas Rérat